



Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DÉCEMBRE 2016

Excusé : HURE Virginie, Gilles BURDIN, BAILLY Séverine, BERRIER Bruno, JONDOT Sylvain (pouvoir à Stéphane BESSON)

Lecture et signature des délibérations du 25 octobre 2016.

1. Scot

Le Maire rappelle aux conseillers que le Schéma de Cohérence territoriale de la Bresse bourguignonne arrêté leur a été transmis par mail plusieurs semaines auparavant pour étude. Cet arrêté de projet nécessitant un avis, le Conseil émet un avis défavorable, dans la mesure où ce schéma, bien que cohérent et équilibré, n'intègre pas Montret en tant que pôle de proximité, notamment en considérant la diversité des services proposés pour la commune et le territoire.

2. Fusion des intercommunalités

Le Maire présente pour information aux élus le projet d'arrêté de fusion des intercommunalités, et explique le fonctionnement de fusion des taxes intercommunales, sachant que celles de Cuiseaux Intercom' sont plus élevées que celles de la Communauté de Commune Cœur de Bresse. Les taxes appliquées lors de la fusion seront donc une moyenne entre les deux taux. De ce fait, les communes appartenant actuellement à Cuiseaux Intercom' devront augmenter leurs impôts locaux afin de compenser la baisse des taxes de l'intercommunalité, et inversement pour nos communes de Cœur de Bresse.

3. Répercussions de la loi NOTRe sur les syndicats intercommunaux

Le Maire explique au Conseil que suite à la dissolution du SIVOS imposée par la loi NOTRe, Cœur de Bresse prend une nouvelle compétence sur la gestion et la création des salles de sports. De ce fait, elle gèrera les 2 gymnases de la cité scolaire ainsi que la salle des sports de Louhans Chateaufort, appartenant actuellement à la Ville. Un projet sera présenté à la réunion du conseil communautaire de décembre pour ce qui est du transfert de charges et de leur répartition, notamment pour la salle des sports de Louhans Chateaufort.

Il est également présenté sur ce point le retrait des communes du SIVOS du secteur scolaire de Louhans, à savoir les communes suivantes : Savigny-sur-Seille, Beaurepaire en Bresse, Saillénard, Montpont en Bresse, Sainte Croix, et la communauté de communes Cuiseaux Intercom'. Le Maire

demande au conseil municipal de se prononcer par vote sur ce retrait du SIVOS dans le cadre de sa dissolution. Le Conseil approuve à l'unanimité.

Par ailleurs, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) sera sans doute réparti différemment entre la future Communauté de Communes et les communes. La nomination des délégués au SIVOM devront être modifiées, cependant ceci ne sera peut-être pas appliqué avant les nouvelles élections municipales.

4. PLU : demande d'installation d'un artisan près de la zone 1AUX, à savoir en zone N

Le Maire présente la demande de Monsieur Jonathan JANDOT qui souhaite construire un hangar pour son activité professionnelle sur une parcelle qu'il pourrait racheter à Monsieur Olivier BUATOIS située rue du Tacot à Montret. Le problème posé est le suivant : cette parcelle, bien que située entre les zones constructibles et les zones artisanales (UB et 1AUX), est placée en zone N (naturelle) sur le PLU, lui interdisant alors toute construction. Sur ces faits, le Maire demande l'avis au Conseil d'effectuer une modification du PLU pour cette parcelle, ce qui peut prendre plusieurs mois. Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire, autorise cette dernière à lancer les démarches et se renseigner auprès du Syndicat Mixte, service instructeur.

5. Tarification matériel salle des fêtes

Le Maire présente au Conseil Municipal un tableau de proposition de tarification des éléments de vaisselle mis à disposition lors de la location de la salle des rencontres de Montret. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la tarification présentée ci-dessous pour chaque élément de vaisselle qui aurait été cassé ou disparu.

Assiettes dessert	3 €	Louche ordinaire	4 €
Assiettes creuses	4 €	Ecumoire	10 €
Assiettes plates	4 €	Cuillère de service	2,50 €
Plateaux	6,50 €	Fourchettes de service	7 €
Corbeilles à pain	3,50 €	Fourchettes à rôti	10,50 €
Plats inox ronds	7 €	Couverts à salade	3 €
Plats inox moyens	7 €	Fouets	5,70 €
Plats inox grands	8,50 €	Maryse	1,50 €
Soupières inox	9 €	Spatules (plastique et bois)	1,50 €
Fourchettes	0,80 €	Décapsuleurs	3 €
Couteaux	1 €	Tire-bouchons	4,50 €
Cuillères à soupe	0,80 €	Econome	1 €
Cuillères à dessert	0,50 €	Pince à frite	4 €
Grosses tasses	2 €	Moulinette	3 €
Tasses à café	1,50 €	Ouvre-boîtes	1 €
Bols en verre	1 €	Ciseau	7 €
Bols plastique	1 €	Ciseau à volaille	38 €
Carafes	3 €	Couteau à pain	17 €
Pot à eau en verre	2,50 €	Grand couteau	9,40 €
Pot à café inox	12 €	Couteaux divers	7,80 €
Saladier en verre	8,50 €	Couteau à huîtres	2 €
Passoire	20 €	Grande cuillère plastique	4,50 €
Verres à eau 19cl	2 €	Salières / poivrières	2,00 €
Verres à vin 12cl	1,50 €	Faitouts	100 €
Verres coupes	1,60 €	Couvercles	25 à 30 €

Verres apéritif 17cl	1,50 €	Casseroles	17,50, 39 à 55 €
Verres buvette	0,50 €	Petit couvercle	7 €
Coupe pain	28 €	Plats à rôtir (moyen et grand)	40 à 45 €
Allume feu	0 €	Grande passoire	49 €
Grande louche	13 €	Planche à couper	30 €

6. Tarification NAP et garderie périscolaire

Le Maire présente au Conseil Municipal sa proposition de tarification de la garderie périscolaire et des Nouvelles Activités Périscolaires. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la tarification suivante :

- pour la garderie périscolaire : 0,25 € le quart d'heure, 0,75 € le goûter obligatoire à partir de 16h15, avec pénalité de 10 € en cas de récupération de l'enfant en retard après les horaires de fermeture de la garderie à 18h30.
- pour les Nouvelles Activités Périscolaires : le tarif appliqué est 0,75 euros par séance, sauf activités gratuites précisées sur la fiche d'inscription.

7. Trésorerie : changement numéro compte budget assainissement

Le Maire explique au Conseil que suite aux fusions des intercommunalités de Cuisery et des Portes de la Bresse, notre trésorerie de Cuisery assurera la gestion de cette nouvelle communauté de communes qui possède le même numéro de compte que celui de notre budget assainissement. De ce fait il est nécessaire pour nous de modifier notre numéro de compte, l'opération devant être réalisée par notre trésorier payeur. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

8. Appartement au-dessus de la mairie libre de locataire au 18 décembre

Le Maire expose aux élus le courrier de dédite de Madame Emilie VENDROUX, locataire de notre logement situé au-dessus de la mairie, reçu en mairie le 17 novembre 2016, pour un départ le 17 décembre 2016 (n'ayant qu'un mois de préavis car départ dans un logement social). De ce fait, le Maire expose qu'il sera très vite nécessaire de trouver un locataire remplaçant.

9. RODP télécom 2013 à 2015

Le Maire présente au Conseil Municipal le calcul de la Redevance pour Occupation du Domaine Public pour les réseaux de télécommunications afin d'effectuer un titre de recette auprès d'Orange, dont le montant sera conventionnellement remboursé ultérieurement au SYDESL. Un rappel doit être réalisé pour les années 2013 à 2014, avec correction de l'année 2015. Pour 2013, le montant de la redevance s'élève à 1 030,08 € ; pour 2014 cette redevance s'élève à 1 040,49 € et pour 2015 à 1 036,46 €. Le Conseil approuve à l'unanimité le calcul de ces redevances. Les titres de recette pourront alors être émis aux services d'Orange.

10. Questions diverses

a. Emprunt projet mairie

Le Conseil Municipal de la Commune de Montret, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire sur l'opération susvisée, délibère pour le financement de ces opérations, et invite Madame le Maire à réaliser auprès d'une banque, un emprunt de 150 000 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée de prêt : 15 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle

Amortissement : naturel

A cet effet, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds et charge de conclure avec l'organisme le mieux disant.

b. Admission en non-valeur impayés redevance périscolaire

Le Maire présente aux élus la demande d'admission en non-valeur des impayés pour la redevance du périscolaire à Montret. Le Conseil suggère de relancer les familles avant de lancer cette procédure d'admission en non-valeur auprès de la trésorerie, ce qui reviendrait à une perte financière.

c. Résidence seniors

Le Maire expose aux conseillers que l'architecte VALLAS s'entretiendra avec elle le mardi 13 décembre 2016 à 11 heures afin d'établir un avant-projet d'une résidence seniors. La parcelle communale concernée est située derrière l'atelier communal route de Saint-Vincent à Montret. L'idée du projet serait de faire construire un bâtiment neuf R2 de 12 appartements.

La commune serait prête à céder le terrain de cette parcelle pour l'euro symbolique à la société SEMCODA.

d. Dominique NOBLET – maison Charmoissy – avenant compromis de vente

Le Maire expose aux conseillers que Monsieur Dominique NOBLET, actuel locataire d'un bien immobilier communal situé route de Savigny à Montret, et qui souhaite acheter ce bien, n'a pu obtenir un prêt auprès de la première banque qu'il a sollicitée. De ce fait, le Conseil accepte de lui attribuer un délai supplémentaire afin d'obtenir un prêt, ou dans le cas contraire trouver un autre logement, et autorise le Maire à entreprendre les démarches pour l'établissement d'un avenant avec le notaire en charge de cette affaire, à savoir Cécile GUIGUE-FREROT d'Ouroux-sur-Saône.